L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS,

JEUDI MATIN 25 MAI.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

On écrit d'Orléans, 7 mai :

Le maréchal et sa suite se sont rendus à midi à la cathédrale, sur le seuil de laquelle l'évêque d'Orléans et son clergé ont reçu le chef de l'État.

Mgr Dupanloup a prononcé une allocution.

Le maréchal a été conduit sous un dais jusqu'à la place qui lui était réservée, au siège d'honneur en face de la chaire.

Une foule immense emplissait la cathédrale ; l'abbé Bourand, vicaire général, a prononcé un discours, dont l'effet a été remarquable, sur l'agriculture. Le président de la République et sa suite, à l'issue de l'office, se sont rendus à pied jusqu'à l'exposition rétrospective, dont la visite a présenté beaucoup d'intérêt, puis à la distribution des prix, qui a eu lieu sous la présidence du maréchal, dans la grande salle où avait été dressé hier le carrousel.

A trois heures, cette cérémonie était terminée et le maréchal se mettait en route pour visiter les docks de l'artillerie. Le cortège a dû, pour opérer ce parcours, traverser une grande partie de la ville remplie d'une foule énorme composée d'habitants d'Orléans et des environs, que la présence du maréchal dans la ville et la coïncidence du dimanche avaient attirés.

Les acclamations n'ont cessé de retentir pendant tout le chemin.

Le maréchal, le ministre de la guerre et tous les généraux présents ont été extrêmement satisfaits de l'ordre et de la régularité des aménagements de l'artillerie, et ils ont félicité les officiers qui, sous la haute direction du général Deville, ont présidé à cette organisation.

A quatre heures et demie, visite longue et détaillée à l'hôpital. Le maréchal a parcouru les salles Saint Paul, Saint-Laurent, Sainte-Amélie, Saint-Nicolas, Sainte-Claire, questionnant les malades et les médecins, et s'intéressant au bon aménagement des salles. La chapelle de l'hospice, la cour des vieillards et des infirmes, et les bâtiments de l'asile ont été également passés en revue par le président de la République, qui a interrogé les sœurs sur les besoins qui devaient être signalés.

Le maréchal a remis au maire 1,000 fr. pour le bureau de bienfaisance, 200 fr. pour l'établissement des enfants des salles d'asile, 1,000 francs également 500 fr. au préfet pour les petites sœurs des pauvres.

Après une courte visite à la mairie, où le chef de l'État a été reçu par le maire, les adjoints, le conseil municipal et la chambre de commerce, le maréchal est rentré à la préfecture.

Il a dîné à six heures chez le général Bataille.

Ce soir, illumination à Orléans. A huit heures, fête de Jeanne d'Arc.

Le maréchal partira à dix heures cinq par un train express.

Voici le texte du discours prononcé par l'évêque d'Orléans :

Monsieur le maréchal,

La ville d'Orléans célèbre en ce jour deux fêtes, la fête pacifique de l'agriculture et la fête d'une guerrière, libératrice de notre patrie, de la France. Il y a, en ces deux fêtes que la religion se plaît à bénir, des harmonies touchantes, et toutes deux étaient dignes, monsieur, que votre présence vînt en rehausser l'éclat. La fête de l'agriculture témoigne que notre cher et grand pays veut se relever par les fécondes bienfaites de la paix, et regagner les merveilles de ce brillant concours régional, du pourrait on pas dire, crû revenu aux plus beaux jours de la prospérité nationale ?

Aussi, la France étonnera le monde par d'inouïs efforts, et les fruits qu'il lui sera donné de développer librement les forces vives et toutes les richesses territoriales et intellectuelles que Dieu lui a si magnifiquement départies. Mais ces nobles travaux ont besoin de sécurité et de confiance, et c'est votre glorieuse mission, monsieur le maréchal, de leur en assurer le bienfait. Votre présence au milieu de nous fait hautement à notre pays qu'il peut, sous la protection de votre vaillante et loyale épée, préparer pacifiquement la force et la gloire de l'avenir.

La fête de Jeanne d'Arc nous rappelle comment Dieu autrefois protégea la France et nous apprend que, s'il est bon qu'un peuple compte sur lui-même et travaille courageusement à la régénération, il faut aussi qu'il sache regarder plus haut, jusqu'à celui qui tient dans ses mains le sort des nations, et c'est pourquoi, monsieur le maréchal, dans cette basilique où s'est agenouillée Jeanne d'Arc, vous venez implorer le secours providentiel dont les peuples et les chefs de peuples ne peuvent se passer, surtout dans les jours de crise.

Que Dieu exauce vos prières et les nôtres ! Qu'il laisse tomber sur notre chère patrie ses anciens regards de miséricorde ! Qu'à la prospérité matérielle il ajoute la grandeur chrétienne ! Et qu'il vous donne à vous, monsieur le maréchal, dont le noble cœur est si digne, les illuminations supérieures qui, à l'heure du péril, font qu'un homme se rencontre de la force de Dieu et qu'il puisse, par ce qui est le plus à Dieu, comme dit l'Ecriture, de sauver son peuple : *Ite omnine virorum illorum per quos salus facta est in Israel*.

L'AFFAIRE DE SALONIQUE.

La *Correspondance universelle* contient la version suivante, qui expliquerait l'intervention du consul des États-Unis :

"Le 6 à dix heures du matin, l'attention du consul des États-Unis, qui se trouvait à la gare, était attirée par les cris d'une jeune villageoise chrétienne, qu'entouraient une vingtaine de musulmans, lesquels voulaient, de force, la conduire à la mosquée.

"Le consul des États-Unis parvint, non sans efforts, à mettre la jeune fille sous sa protection, et la conduisant dans sa voiture, il l'amena au consulat. La foule, assez nombreuse, suivit la voiture et se rendit au consulat d'Amérique, qu'elle entourait en hurlant et en demandant qu'on lui rendît la jeune personne. Une autre partie de la population s'était rendue, furieuse, à la mosquée.

"Sur ces entrefaites, et pendant que le consul d'Amérique faisait demander des renseignements pour savoir à quelle nationalité appartenait cette jeune personne, le consul d'Allemagne et le consul de France étaient séparément avertis qu'une jeune personne, appartenant à leur nationalité, avait été entraînée de vive force à la mosquée.

"Les consuls de France et d'Allemagne s'y rendirent aussitôt ; mais, à peine y avaient-ils pénétré et eurent-ils été reconnus, que la foule furieuse s'est ruée sur eux et les a, non assassinés, mais littéralement assommés à coups de barres de fer et de bâtons.

"Le consul d'Italie, de son côté, averti de ce qui se passait à la mosquée et au consulat d'Amérique, courut chez le gouverneur le prévenir ; celui-ci, prenant en toute hâte les troupes qu'il avait sous la main, se rendit à la mosquée, qu'il fit cerner aussitôt, et envoya un gros peloton délivrer le consulat d'Amérique, dont la foule avait déjà essayé d'enfoncer les portes.

"Le gouverneur a fait procéder immédiatement à de très nombreuses arrestations."

On n'est demandé pourquoi la jeune fille chrétienne, convertie à l'islamisme, qui a été la cause des massacres de Salonique, était attendue à la gare par les zapotiés, c'est-à-dire les gendarmes. Cela tient aux coutumes suivies dans les négociations. Voici à cet égard quelques renseignements :

Lorsqu'une jeune fille chrétienne veut se faire musulmane, elle va d'abord trouver les autorités chrétiennes, puis le mufti. Les unes et les autres l'engagent à conserver la foi de ses pères et lui donnent quelques jours pour réfléchir. Si elle persiste, au bout de ce temps-là, dans sa résolution, elle se rend alors officiellement devant les autorités civiles et religieuses turques où elle fait son abjuration officielle. C'était donc pour la conduire auprès du gouverneur que les gendarmes l'attendaient à la gare.

Le consul français de Salonique, qui vient d'être nommé, est, comme nous l'avons dit, M. Paul Moulin. Il était âgé de trente-deux ans, et décoré de la Légion d'honneur. Il était marié, et avait été élève consul à Alexandrie avant d'occuper le consulat de Salonique. Sa mère, qui habite Paris, a été avisée de sa mort hier dans la soirée, par les soins du ministère des affaires étrangères.

D'après des renseignements que nous sommes en mesure de garantir, le consul des États-Unis à Salonique est M. Périclès H. Lazaro, Grec d'origine, sujet russe et de religion grecque.

M. Henri Abbott, le consul allemand à Salonique, était sujet anglais. Le journal officiel de l'empire d'Allemagne déclare que, par ses actes, M. Abbott s'était concilié la reconnaissance du gouvernement allemand.

CELA VAUT LA PEINE D'ÊTRE CONNU.—Pendant près de 20 ans la toute amélioration qu'il y a fait en dans les emplâtres est celle qui a été réalisée par l'invention des emplâtres poreux de capcine de Benson. La nécessité est, véritablement, la mère de l'industrie. On trouvait que les emplâtres poreux ordinaires agissaient trop lentement. Ce n'est qu'après des jours et des semaines d'application qu'ils produisaient quelque effet de soulagement ou de guérison. La découverte de la capcine a été d'une grande valeur pour la médecine et pour le monde un incalculable bienfait.

La capcine opère avec une étonnante vigueur sur la maladie; elle procure un soulagement immédiat, et guérit plus vite qu'aucun autre emplâtre ou liniment connu. La capcine est supérieure à l'électricité et elle est plus certaine. Elle s'attaque à la racine du mal. Elle est purement végétale. Les emplâtres poreux de capcine de Benson sont purs de tout ingrédient métallique ou de poisons minéraux. Ils ne font pas d'impondes, et sont adoptés par plus de 2000 médecins et droguistes d'excellente réputation. Ils diffèrent des emplâtres poreux ordinaires en procurant soulagement immédiat aux malades et en assurant une guérison positive et prompte. Prix 25 cents.

SEABURY & JOHNSON,
Pharmaciens-chimistes, N. Y.

Le Docteur Ferrière

ENTREPRENDRA, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques, 214 rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations : de 10 heures du matin à l'heure de l'après-midi. 20mar—1an.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi, négligeant de dire ce qui pourra être saisi, il est très plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout...

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure ; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet ; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure ; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte ; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code des Procédures soit amendé de manière à être comme suit : "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni au literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence ; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit, de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les ustensiles du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois, au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c. Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante-quatre du Code des Procédures sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c. Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.

(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme.

N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'État

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la botte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 fois, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la botte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la botte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la botte qui a signalé l'incendie.

Les toilles désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
22 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Colisseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
*34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux. rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 8, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Baratelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
413 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
414 Coin Amour et Espagne.
*415 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Rayne et Dauphine

Département des Finances.

Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1876.

BONS A PRIME.

Conformément à l'ordonnance No. 3471, A. S. approuvée le 13 avril, des partages de bons à prime auront lieu, dorénavant, aux époques suivantes :

Le 31 janvier,
Le 15 avril,
Le 31 juillet,
Le 15 octobre,

et la distribution de primes, comme auparavant c'est à-dire le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année.

EDW. D. PILSBURY,
19 mai—6t. Administrateur des Finances.

Département des Finances.

Hotel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1876.

Licences de 1876.
DERNIER AVIS.

TOUTES les licences de 1876 qui n'auront pas été payées d'ici au 1er juin seront remises à l'avocat de la ville pour recouvrement par injonction et procès.

EDW. PILSBURY,
Administrateur des Finances.
20mai—aujerjuin

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de désenchement.

Le soussigné paie les assessments de desenchement à un ESCOMPTE libéral.

Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES R. GUTHRIE,
Agent pour le paiement des taxes de désenchement, au No 122 de la rue Gravier.
22 mars—4m

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Représentation donnée par le Club Dramatique Louisianais.

Au bénéfice de

L'Union Française,

(Société de bienfaisance exclusivement gratuite.)

le Samedi, 27 mai 1876, à 7 heures et demie du soir.

PROGRAMME

Le Marchand de Jouets d'enfants !

L'homme n'est pas parfait !

Avec l'obligeant concours de Mme Faye Grand, Mlles Eva Dalbiacon, Alph. Godin et Alb. Sanor

INTERMÈDE MUSICAL, SOUS LA DIRECTION DE M. COLLIGNON, dans lequel les morceaux suivants :

Duo du Chalet	A. Adam
Air des Dragons de Villars	Maillart
Un air du Chalet	L. Adam
La nuit de Pedro	V. Masse
Grand air de Roméo et Juliette	Gounod
Trio de Jérusalem	Verdi
Le Moine	Meyerbeer

seront chantés par :

Mesdames Comès, et Mlle Alice Pérat.

MM. Van Hoffen, Mottet, Claiborne, Poutz.

(Même Comès et Mlle Pérat chanteront pour la 1re fois sur la scène de l'Opéra.)

Prix de billet..... $1.00

Le plano dont se servira M. Collignon sort de la célèbre maison Grunewald qui l'a généreusement offert pour cette occasion.

Des places réservées pourront être retenues en s'adressant au contrôle de l'Opéra de 2 à 3 heures le vendredi 26 et le samedi 27 mai. 21 mai—

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST le plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs fournaux Européens et américains ; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière, les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13jan—1an

Banque du Canal de la Nile-Orléans. Nile-Orléans, 27 avril 1876.—Les propositions seront reçues, à la banque, pour l'achat ou la location à bail de ses différentes propriétés à l'extrémité du nouveau canal et à celle du chemin de fer de la Nile-Orléans au Lac.

CH. JUMONVILLE,
27avril—1m Caissier.

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

—DU—

Crescent Mutual Insurance Company.

Nile-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876 :

Primes d'incendie	$201,006 26	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 26—353,308 49	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		—281,257 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées		
Pertes par l'incendie	$56,980 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,471 90—$147,390 58	
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte	83,728 11	—$231,119 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au surplus, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79

L'actif de la compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$ 3,726 78
Prêts sur bons et hypothèques	36,443 33—$40,172 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37
En caisse	67,388 04—$188,099 41
Propriétés foncières	123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions	126,164 00
Primes en voie de recouvrement	27,828 77
Total de l'actif	$505,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, par devant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se font assurer par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
P. N. Strong,	George Marin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Salle,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchheimer,	John Brunaso,
Jno. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews.
H. B. Post,	John V. Moore,
	Paul F. Mortimer.

23 mai—☞

Dixième état de situation annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37 Rue Carondelet 37

Nile-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 10 avril 1876—savoir :

Primes de l'année :		
Sur risques d'incendie	$330,554 30	
Sur risques de rivières	289,692 49	
Sur risques de mer	46,908 03	
		$666,054 82
En moins :		
Primes non expirées 1876	$ 66,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		$77,583 21
Montant net des primes		$589,071 61
Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24	
" " de rivières	191,653 85	
" " de mer	19,593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurance	36,220 88	
Réfaction (rebate)	14,046 43	
Taxes de ville et d'État, licences	55,488 91	
Bureau des assureurs de la N. O.	8 549 06	
Dépenses générales brutes	44,548 39	
		$436,355 87
Balance		$152,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes		108,285 52
		$261,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$151,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76
L'actif de la compagnie est comme suit :		
En caisse		$378,884 71
Comptes en voie de recouvrement		41,625 96
Effets à recevoir, en garantie		495,884 21
Effets à recevoir pour primes		23,094 88
Actions de banques et autres actions		257,448 16
Bons de la ville et autres bons		106,303 98
Bons du Masonic Grand Lodge		5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n		5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans		2,000 00
Propriétés foncières		73,895 85
Total		$1,368,855 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur 30 avril 1876, ce qui, fait du jour courant par an sur le capital de la compagnie ($1,101,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($48,234,07) du montant net des primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS :

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Nobis,	T. Lyle Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. L. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Saml Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jas. L. Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Scherck,	Wm. C. Black,
E. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey.

21mai—1m Wm. Hartwell.

Avis Important.

A. BONNET

65 RUE ROYALE 65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE et dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduits. Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

12 mars—4m

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AUX FAIR GROUNDS,

Le 28 mai 1876.

PROGRAMME

LOTERIE.

1er Lot	1 Montre en or pour homme.
1me	1 Montre en or pour dame.
2me	1 Paire bracelets en or.
4me	1 Demi parure en or.
5me	1 Machine à coudre.
6me	1 Robe de soie.

Deux prix sont offerts aux dames ou aux demoiselles qui auront vendu le plus de billets.

1er Prix—Une magnifique corbeille rustique, toute garnie.

2nd Prix—Un en tout cas de choix.

—COURSES,—

Courses de charrettes de laitiers et de boucheres. Prix $25 et 50 chaque. Entrées $3 00. Trois entrées au moins.

Courses à ânes.

JEU DE BASE BALL.

La partie sera jouée par deux des principaux clubs de la ville.

Prix $10 00

JEUX ET AMUSEMENTS DIVERS.

Concert sur la plateforme de 2 à 5 heures du soir.

Bals sur la plateforme de 8 à 11 heures du soir.

Dans la soirée, un feu d'artifice de premier ordre sera tiré.

Admission, 50 cents. Enfants, gratis.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER, L. SIMON, Secrétaire.

N. B.—Les lots et les primes sont exposés chez Mr V. Wehrmann, 139 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

On peut se procurer des billets dans tous les principaux magasins de la ville.

La Direction s'assemble tous les JEUDIS à 7 heures du soir, à l'Aqua.

La Vente des billets, restaurants, etc., aura lieu le MARDI, 23 du courant, à 5 heures du soir, aux Fair Grounds.

14 mai—

La célébration

—DU—

CENTENAIRE,

Qui aura lieu par l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES COMMIS de la LOUISIANE, aux Fair Grounds,

Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment organisées par cette organisation.

Le programme de ses exercices littéraires se prépare sera très long et très attrayant ; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription..... 50 cents.

Les souscriptions pour invitations de dames doivent être adressées aux différents membres ou à l'un des membres quelqu'il soit de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité Lock Boite 172 de la Poste. 14mai. 21, 28 juin 4, 11, 18

GYMNASE DES DAMES.

Institut Calisthénique et orthodemique,

Sous la direction immédiate de

MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, a été ouvert au No 407 de la rue de la Moral. Prix pour la session, $15, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5 ; les MARDIS et les JEUDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—A No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Le Dr. G. P. MALONEY

150 Canal 150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Gradué du Collége de la Pennsylvanie, élève du Collége de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de l'Asile des Sourds-Muets, se chargera de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. Il a reçu le prix d'honneur et a décroché une médaille pour ses meilleurs ratéliers artificiels. 2nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(épuisement nerveux)—Essai comprenant une série de conférences faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et le guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les dangers résultant du mariage, l'ignorance de la faiblesse du corps et de celle qui provient des abus du nerfs. Ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 31 East 16th street, New-York. 14avril—6m.

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willoz, qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être récemment soumis à notre nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY." On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnabule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez plus chancerant dans ces affaires, et il donne des définitions sur les voies. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il guérit des maladies de famille, et les maladies inconnues on abandonnées par les docteurs, comme maladies d'enfants, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 112 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 8 à 8 heures.

7mars26—1an

La merveilleuse Mme Anna,

QU'EST-CE que l'avenir ! qu'est-ce que le passé ? qu'est-ce que cette langue fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître ?

Mme Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie : bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office : rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures : depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.

15nov—1an.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéviissables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal marché, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branches, 20, rue St-Charles, près Canal. Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 29 av 76—1an

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.

ENGRAIS DE STERN

SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabriques STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY, manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous réitérons les achateurs aux nombreux consommateurs du Nord ; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu. A l'instar, comme les meilleurs engrais du Époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication ; il ne néglige rien pour faire un super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie sur quoi le comparer avec des nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici les prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction :

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres..... $65

Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres..... $45

Dans des sacs de 250 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent des grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

LA FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos b